

Dossier de presse

Avril 2022

Mobilité décarbonée : les autoroutes APRR et AREA en action

- 100 % des aires de services APRR et AREA seront équipées en stations de recharge électrique d'ici fin 2022
- Des innovations pour réduire l'empreinte carbone et accompagner les automobilistes vers la sobriété énergétique



3 questions à ... **2**

**Encourager
la mobilité électrique
en accélérant
le déploiement
des points de charge** **4**

**Développer
le covoiturage,
en créant la première
voie réservée
sur autoroute en
France** **6**

**8 Favoriser
les mobilités douces
en développant
des pôles d'échanges
multimodaux**

**10 Repenser la fluidité
autoroutière**

13 Chiffres clés

L'essentiel

À l'horizon 2050, la France s'est fixée un cap : la **neutralité carbone**.
Construction de véhicules, circulations, infrastructures : la mobilité contribue fortement aux consommations d'énergie et aux émissions de carbone.

Parce que le transport routier génère la quasi-totalité (94 %) des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, lui-même principal émetteur de CO₂ en France¹, les autoroutes APRR et AREA s'engagent plus que jamais en faveur d'une **autoroute décarbonée**, et ce dans toutes les facettes de leur activité. En s'appuyant sur des bonnes pratiques et les nouvelles technologies, APRR progresse sur cette voie avec comme axe majeur la réduction des émissions de CO₂ dans ses activités et l'accompagnement de ses clients vers les **nouvelles mobilités**.

¹ Ministère de la transition écologique (février 2021).

3 questions à...



”

Depuis 2005, APRR a pris des engagements de développement durable, récemment renforcés par une stratégie bas carbone pour 2025. Il s'agit de maîtriser l'impact environnemental de ses activités, protéger la biodiversité et préserver les ressources, ainsi que limiter ses émissions de gaz à effet de serre. Cela passe par la mise en place de nouveaux comportements, de solutions innovantes, de partenariats ciblés.

Guillaume Hérent
Directeur général délégué

■ Comment, à l'avenir, rendre l'usage de vos autoroutes encore plus écoresponsable ?

En développant par exemple ce qu'on appelle **le flux libre, ou péage sans arrêt**, tout un système de télépéages automatiques. Sur l'A79 (Allier), en cours de réalisation, il n'y aura pas de barrière de péage mais des portiques qui gèreront les paiements de façon autonome. Plus besoin pour les automobilistes **ni de ralentir ni de s'arrêter**. C'est là une manière de réduire les émissions de CO₂, notamment pour les poids lourds en évitant les bouchons. Nous réfléchissons également à généraliser ce système aux entrées des autoroutes les plus chargées, surtout au moment des grands départs en vacances.

■ De quelle manière accompagnez-vous cette stratégie bas carbone auprès de vos clients ?

Notre rôle est d'accompagner ce mouvement déjà présent dans la société et d'inciter nos clients à adopter des comportements plus vertueux en facilitant par exemple les usages des **mobilités décarbonées**.

En montrant l'exemple aussi : nous avons une flotte électrique capable de rouler sur de longs trajets. Nous incitons aussi au **covoiturage** grâce au développement de parkings dédiés à l'entrée de nos autoroutes et aussi en innovant avec l'ouverture de la première voie réservée au covoiturage dès 2020 sur l'A48 en entrée de Grenoble. Nous travaillons aussi sur des pôles d'échanges de multimodalité aux entrées d'agglomérations.

■ Quels sont vos principaux enjeux environnementaux dans les années à venir ?

Nous œuvrons à titre expérimental sur les nouvelles énergies, comme les stations à hydrogène. D'ailleurs, nous avons inauguré en 2020 la première station multi énergies² sur autoroute.

Mais un des principaux challenges à venir selon moi, est la décarbonation du transport routier de marchandise, dont le parc de véhicule est encore constitué à 99% de camions fonctionnant au gazole. C'est un enjeu majeur alors que le fret ferroviaire est à mal.

L'avenir, ce sera aussi les chaussées à empreinte carbone neutre, avec des matériaux recyclés. Avec **Biophalt®**, nous avons remplacé le bitume par des produits à base de résine de pin.

Ce nouveau revêtement routier breveté par notre maison-mère Eiffage fait l'objet de tests sur nos autoroutes. La mobilité du futur est en marche !

² Essence, gasoil, points de charge électrique haute et très haute puissance, et GNL.



De haut en bas : portique péage sans arrêt en test, stations de recharge électrique, véhicules électriques de la flotte APRR.

Encourager la mobilité électrique en accélérant le déploiement des points de charge

”

Dans les prochains mois, des dizaines de stations de recharge rapides et ultra-rapides seront installées sur les autoroutes APRR et AREA. 100 % de nos aires seront équipées en points de charge haute et très haute puissance d'ici la fin de l'année 2022.

Véronique Tallon
Directrice clientèle

À l'horizon 2035, 100 % des automobiles neuves vendues seront "zéro émission"

Décarboner l'autoroute, c'est permettre à cette nouvelle génération d'automobilistes de pouvoir utiliser leurs véhicules sur des longues distances. C'est pourquoi APRR s'est engagé, dès 2012, dans un plan de déploiement de points de charge qui s'intensifie aujourd'hui. D'ici la fin de l'année 2022, **100 %** des 98 aires des autoroutes APRR et AREA seront équipées en points de charge électriques haute puissance ou très haute puissance.

Après Tesla, Ionity et TotalEnergies, les autoroutes APRR et AREA ont enrichi fin 2021 leur offre avec l'introduction d'un nouvel opérateur sur le marché français : **Fastned**. Parmi les plus rapides du marché, les bornes proposées par Fastned permettent d'acquérir jusqu'à **300 km** d'autonomie le temps d'une pause sur autoroute.

Chaque station Fastned est équipée de quatre points de charge délivrant chacun jusqu'à 300 kW. Une offre qui permet de couvrir les besoins de **quatre véhicules en simultané**. Chacune des stations Fastned possède un auvent qui a le double avantage de protéger l'automobiliste des intempéries et d'être équipé de **panneaux photovoltaïques**. Ces stations modernes, peuvent également accueillir des véhicules longs ou avec remorque, ainsi que des utilitaires.

Les quatre premières stations équipées de ces nouvelles bornes sont localisées sur les **axes stratégiques** Paris-Dijon et Dijon-Lyon.

En février 2022, les véhicules électriques et hybrides rechargeables ont représenté

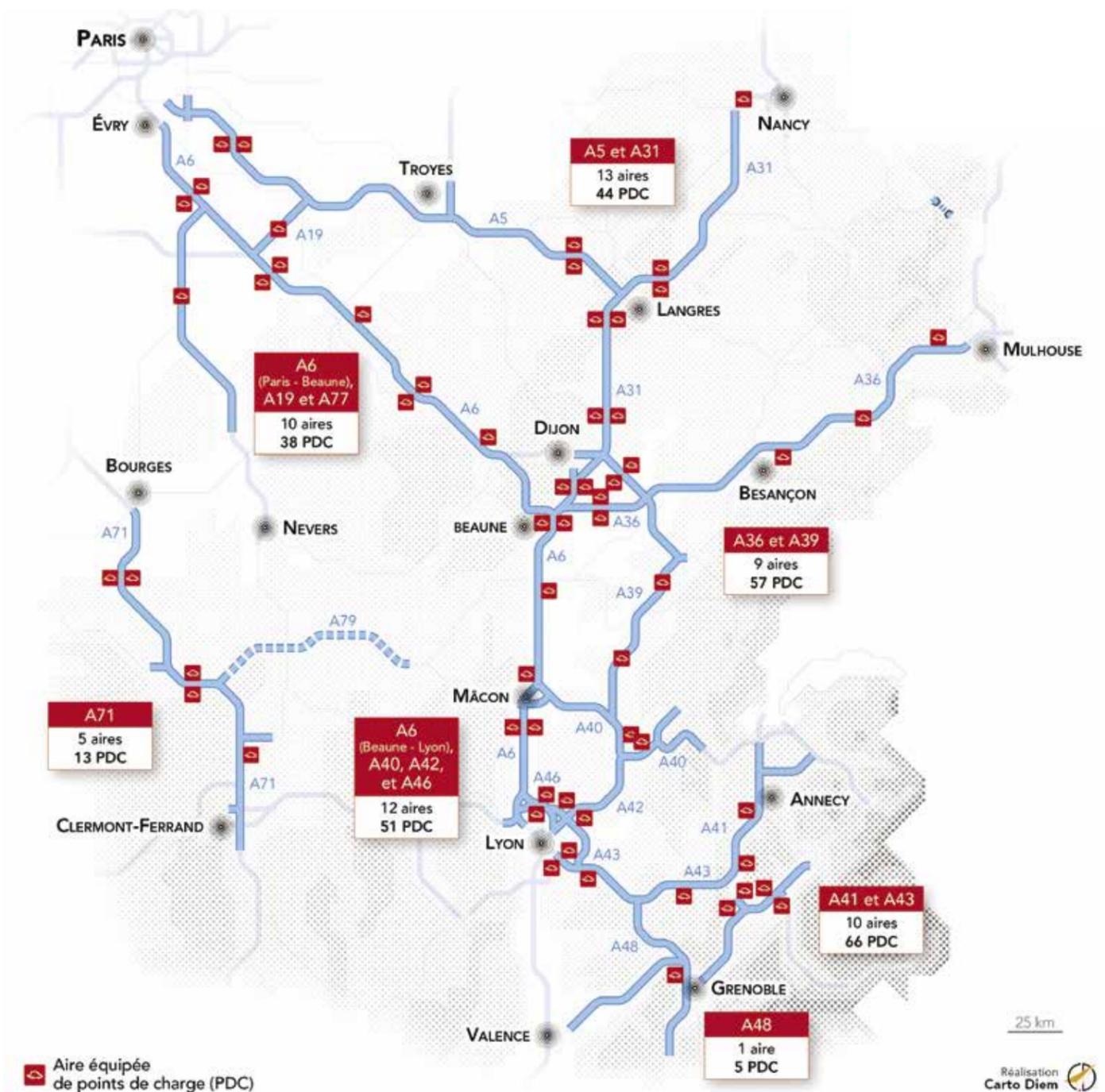
16,8%
de parts de marché³.

Sur l'ensemble de l'année 2021, la voiture électrique affiche sa vitalité :

+ 62%
par rapport à 2020⁴.

3 Baromètre mensuel de l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (AVERE).

4. véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés au cours de l'année 2021, source AVERE.



Les 274 points de charge électrique des autoroutes APRR et AREA.

Développer le covoiturage, en créant la première voie réservée sur autoroute en France



Voie réservée au covoiturage sur l'A48.

Un temps d'avance

En septembre 2020, les autoroutes APRR et AREA ont inauguré, à l'entrée de Grenoble, la **première voie réservée au covoiturage** sur autoroute en France. L'objectif : réduire le nombre de véhicules sur cette portion très chargée de l'A48, qui accueille 100 000 véhicules par jour dans les deux sens. L'initiative fonctionne uniquement aux heures de congestion. Elle est signalée par un panneau portant un **losange blanc sur fond noir**, nouvellement inscrit au Code de la route. Lorsque ce panneau est allumé, la file de gauche devient exclusivement réservée aux véhicules transportant deux personnes ou plus, et aussi aux taxis et aux véhicules 100% électriques et hydrogènes. La vitesse maximale autorisée est alors ramenée à 50 km/h pour l'ensemble des voies. Pour s'assurer que la consigne est bien respectée par tous les automobilistes, des capteurs de dernière génération ont été installés sur le terre-plein central de l'autoroute. Grâce à un logiciel d'analyse photographique doté d'intelligence artificielle, ils peuvent compter les occupants installés à l'avant et à l'arrière du véhicule.

Développée par la société française Pryntec, cette solution est à ce jour la seule validée par le Cerema⁴.



Système de comptage d'occupants.

Une voie réservée pour les bus

Autre action menée depuis maintenant quatorze ans sur ce même tronçon de l'A48 : à l'entrée de Grenoble, les transports en commun bénéficient d'une Voie Réservée aux Transports Collectifs (VRTC). Le dispositif consiste à **faire circuler des autobus** sur la bande d'arrêt d'urgence en toute sécurité. Au départ expérimental, il a été pérennisé en juin 2020, devant son succès. 5 000 voyageurs utilisent désormais chaque jour ce système qui fluidifie la circulation.



À l'entrée de Grenoble, les transports en commun bénéficient d'une Voie Réservée aux Transports Collectifs (VRTC).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des chaussées bas carbone expérimentées sur 2 km d'autoroute APRR

Une première en France sur autoroute grâce à un procédé innovant, Biophalt®, développé par Eiffage Route qui utilise un liant végétal. Un nouvel enrobé à base de matériaux biosourcés (contrairement aux liants bitumineux habituellement utilisés) issu de la poix, un sous-produit de l'industrie du pin et du papier. Cette technique permet de réduire les impacts environnementaux en rejetant moins de CO₂.

⁴ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Favoriser les mobilités douces en développant des pôles d'échanges multimodaux



Articuler toutes les formes de mobilités

Depuis plusieurs années, APRR cofinance avec les collectivités des **parkings de covoiturage** gratuits pour les utilisateurs aux entrées et sorties de ses grands axes autoroutiers. Ces parkings sont en grande majorité des pôles multimodaux, grâce notamment aux lignes régulières de bus qui les desservent ou bien leur connexion avec les voies vertes cyclables (comme à Chambéry). Il en existe déjà plus d'une centaine, dont plus de la moitié sont des parkings relais qui permettent de changer de mode de transport.

L'objectif de ces pôles d'échange est d'articuler toutes les formes de mobilités présentes dans le secteur (voiture individuelle, covoiturage, transport collectif, taxis, trains, cycles) et d'offrir au client le choix du mode de transport le plus pertinent pour rejoindre sa destination. L'automobiliste en quittant l'autoroute peut ainsi stationner son véhicule sur l'aire de parking à la journée et opter pour un autre moyen de transport

collectif ou partagé pour se rendre en ville de manière plus rapide et vertueuse. Une solution pour décongestionner les cœurs des villes et ainsi améliorer la qualité de l'air.

APRR travaille actuellement sur un nouveau **concept de pôle multimodal** ambitieux sur ses réseaux autoroutiers. Établi sur une aire bidirectionnelle en entrée de Lyon, ce pôle mettra en relation les voyageurs empruntant différents modes de transport : voiture individuelle ou partagée, car, bus... et offrira des espaces de détente et de travail ainsi que des services de proximité.

Cette expérimentation, si elle est concluante, ouvrira la voie au déploiement de ce type de plateformes d'échanges sur son réseau. Attaché à sa position de précurseur, APRR anticipe en travaillant dès aujourd'hui avec les collectivités afin d'identifier des secteurs pertinents pour l'implantation d'autres pôles multimodaux et ainsi intensifier les mobilités décarbonées.

Contribuer à l'attractivité des territoires

Les autoroutes APRR et AREA mènent également une réflexion sur le rôle que l'autoroute pourrait jouer dans le désenclavement de certaines régions et envisagent le développement de plateformes multimodales en **milieu rural**.

Dans le cadre de nouveaux aménagements urbains, les autres modes de déplacements tiennent également une place majeure. Par exemple, sur les projets d'autoroutes urbaines en cours sur Grenoble (A480) et Chambéry (A43), les **aménagements cyclables** aux abords des tracés autoroutiers sont travaillés dès la phase de conception, en concertation avec les élus et associations locales, pour répondre au plus près à la réalité des usages.



Parking de covoiturage à l'entrée de Chambéry, A43.

”

En France, les collectivités locales développent des parkings de covoiturage et des services de mobilité, permettant de favoriser le regroupement des personnes et d'inciter à cet usage. APRR participe à la création de cet écosystème. Nous dénomburons, à avril 2022, 5 000 places de covoiturage situées à proximité de nos autoroutes.

Ghislaine Baillemont

Directrice générale adjointe en charge de l'infrastructure et des concessions

LE SAVIEZ-VOUS ?



APRR réduit également son empreinte carbone en développant les boisements sur son réseau autoroutier.

Les plantations réalisées le long des autoroutes et sur les aires permettent de capter du CO₂ et ainsi renforcer les puits naturels de carbone. En complément pour chaque kilomètre parcouru par les automobilistes, APRR s'engage à investir dans des dispositifs d'absorption de CO₂. APRR s'est donné pour objectif une augmentation de 10 % de captation de CO₂ via ses espaces naturels autoroutiers, d'ici à 2025.

Repenser la fluidité autoroutière



Portique test péage sans arrêt, A31 Dijon.

Le flux libre, le péage sans barrière

Pour réduire les émissions de CO₂, APRR actionne un autre levier : généraliser des solutions pour fluidifier le trafic des véhicules particuliers et des poids lourds. Ce qu'on appelle le flux libre, ou péage sans barrière. Sur l'A79 (Montmarault-Digoin), actuellement en travaux, six portiques destinés au flux libre seront installés. Ils permettront à l'avenir aux clients de s'acquitter du péage sans avoir à s'arrêter. Le client ayant un badge autoroutier recevra un relevé de passage; et le client non abonné payera via une plateforme dédiée et sécurisée sur Internet.

Parallèlement en 2022, aura lieu la première mise en service en France, de l'entrée sans ticket sur les autoroutes A43 (Lyon/Grenoble/Chambéry) et A79 (Montmarault-Digoin).

Fini le ticket, grâce à l'identification du véhicule par son badge abonné ou son immatriculation, le client passera le portique d'entrée sans s'arrêter.

Ces deux technologies sont également au service du **gain carbone**. Le principe : les utilisateurs payent leur péage, non pas en s'arrêtant, mais en roulant à 130 km/h, ce qui garantit la fluidité du trafic, soit une baisse conséquente des émissions de CO₂. Très conséquent notamment pour les poids lourds, pour qui supprimer les phases de décélération et accélérations en faveur de vitesses constantes feraient gagner 1 000t de CO₂ sur 5 ans.



LE SAVIEZ-VOUS ?



KiWhiPass la carte qui simplifie la vie des utilisateurs de véhicules électriques.

KiWhiPass, une seule et unique carte accessible pour les particuliers comme pour les professionnels et qui permet de recharger son véhicule aux bornes de charges électriques de différents opérateurs. Elle garantit l'accès à 93% du réseau de bornes électriques, 100 000 points de charge dont 30 000 en France et 70 000 en Europe.

Chiffres clés

L'électromobilité, au cœur de la stratégie bas carbone des autoroutes APRR et AREA

274

points de charge électrique sur les autoroutes APRR et AREA à avril 2022

100%

des 98 aires de services des autoroutes APRR et AREA seront équipées en points de charge électriques haute puissance ou très haute puissance d'ici fin 2022

1 borne

de recharge rapide tous les 80 kilomètres en moyenne actuellement disponible sur les autoroutes APRR et AREA, ramenée à 50 km à fin 2022

Des actes concrets en faveur du développement durable

5 000

places de parkings de covoiturage à proximité des autoroutes APRR et AREA

95%

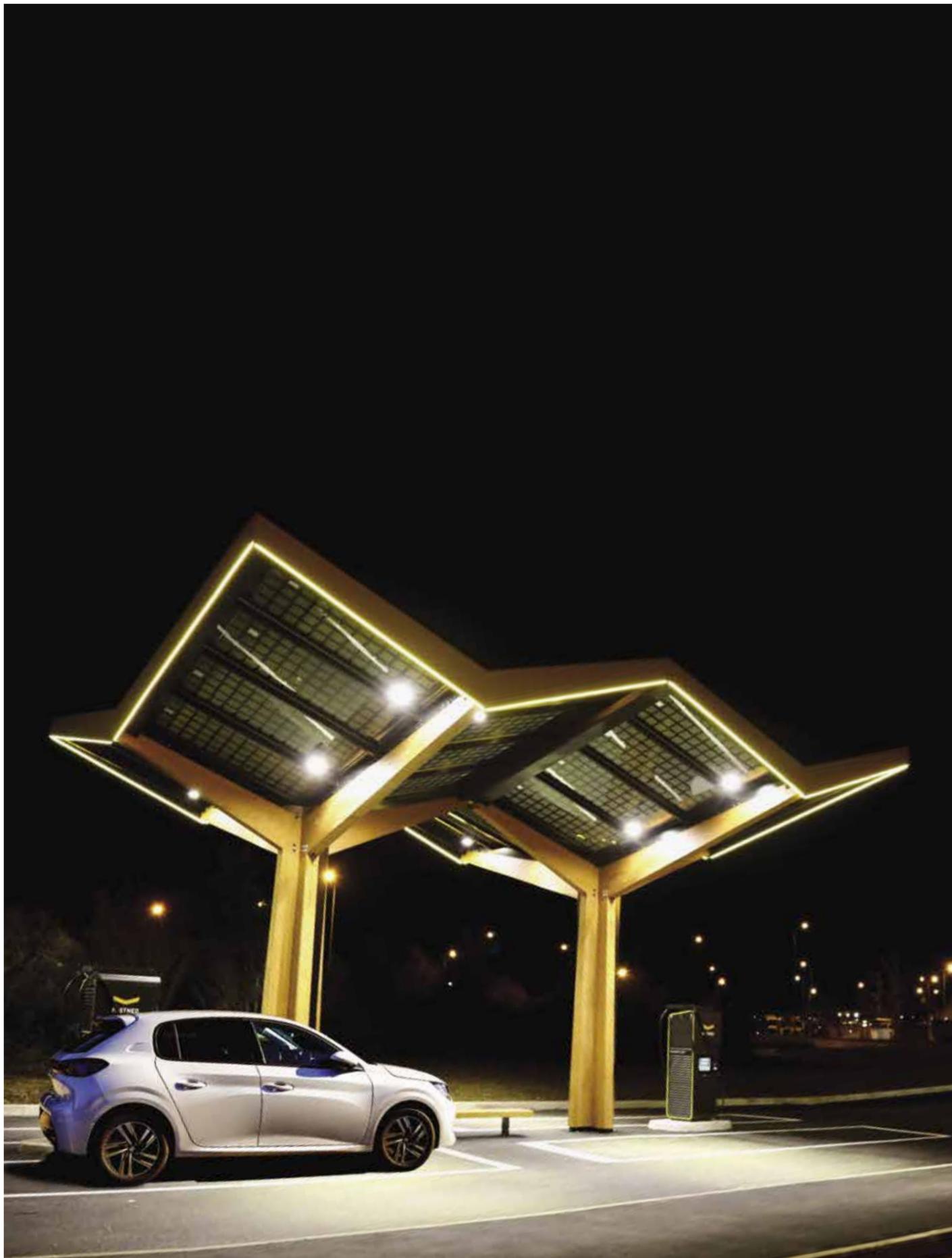
taux d'occupation des parkings de covoiturage des autoroutes APRR et AREA les jours de semaine

6 700

tonnes de déchets collectés dont 5 300 tonnes recyclés chaque année

2

fermes solaires implantées sur d'anciennes dépendances autoroutières



Station de recharge électrique, aire de Gevrey-Chambertin (A31, Dijon)



LES CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES D'EIFFAGE EN FRANCE

- 2^e groupe autoroutier en France
- 27 % du réseau concédé français
- Plus de 21 millions de clients par an

LES AUTOROUTES APRR ET AREA

- 2 323 km d'autoroutes
- 3 500 collaborateurs engagés pour la sécurité et la mobilité
- Desserte de l'axe Paris-Lyon et connexion de pôles d'activité majeurs au cœur de l'Europe occidentale

Contacts presse :

Nadège Sparhubert
Responsable médias
Tél. : +33 4 26 68 45 59
nadege.sparhubert@aprr.fr

Nicolas Cote
Directeur de la communication des concessions autoroutières d'Eiffage en France
Tél. : +33 3 80 77 67 00
nicolas.cote@aprr.fr